

CABINET DU PREMIER MINISTRE

-----

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Bamako, le 14 décembre 2007

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,  
Honorables Députés,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais rendre grâce à Dieu d'avoir permis que je prenne la parole aujourd'hui devant votre auguste Institution, pour sacrifier à une tradition républicaine qui veut qu'un Premier Ministre nommé, s'adresse aux élus de la Nation pour soumettre à leur appréciation les grandes lignes de la politique qu'il entend conduire dans le cadre de l'accomplissement de la mission que le Président de la République lui a confiée.

Qu'il me soit permis de saisir cette solennelle circonstance pour renouveler à Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République, l'expression de ma très profonde gratitude.

Je voudrais, ici, devant la représentation nationale, lui réaffirmer, mon ferme engagement ainsi que celui du Gouvernement, à accomplir la mission principale qu'il nous a confiée, celle de mettre en œuvre le Projet de Développement Economique et Social (PDES).

Honorables Députés,

Vous me permettrez de rendre hommage à mes illustres prédécesseurs et aînés, en commençant par Ousmane Issoufi MAIGA et Ahmed Mohamed Ag Hamani, pour leurs contributions de qualité à la concrétisation de la vision du Président de la République.

J'associe à cet hommage les Premiers ministres Modibo KEÏTA, Mandé SIDIBE, Ibrahim Boubacar KEÏTA, Abdoulaye Sékou SOW, Younoussi TOURE, Soumana SACKO et Mamadou DEMBELE. Je puis d'autant plus témoigner de leur engagement et de leurs efforts que j'ai eu le privilège, pour certains d'entre eux, de compter parmi les membres de leurs Gouvernements et, je suis certain, comme c'est déjà le cas, de bénéficier de leur accompagnement et de leurs précieux conseils.

A vous tous Honorables Députés, j'aimerais renouveler les sentiments d'estime et de respect qui sont ceux de l'ensemble de l'équipe gouvernementale, à l'endroit des élus de la Nation que vous êtes. Et il me plaît de vous réitérer nos vives félicitations, nos vœux de très bonne santé et de plein succès dans l'accomplissement de votre mandat combien prestigieux.

A vous en particulier, Monsieur le Président Dioncounda TRAORE, je voudrais redire toute ma joie pour votre élection à la tête de cette noble institution. Au cours des années passées, j'ai pu apprécier les qualités humaines qui sont les vôtres : ce sont celles d'un homme de conviction et de devoir. Votre engagement constant en faveur de la démocratie, le rôle éminent que vous avez joué dans l'avènement du multipartisme sont pour nous des gages certains quant à la qualité de la collaboration entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale.

Honorables Députés,

Je voudrais rappeler que les orientations et instructions du Président de la République au Gouvernement fixées dans la lettre de cadrage, qu'il m'a adressée le 13 novembre 2007, résultent du Projet de Développement Economique et Social, sur la base duquel les Maliennes et Maliens l'ont élu à une très large majorité.

Ceci, dans la continuité de son premier mandat qui a enregistré des progrès remarquables dans tous les domaines, fruit de l'effort et des sacrifices de toutes les Maliennes et de tous les Maliens.

Ainsi, la revue du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2002-2006, les analyses des organisations d'intégration régionale et des partenaires techniques et financiers ont noté que malgré un environnement écologique difficile, un contexte régional et international défavorable, le Mali a enregistré des performances macroéconomiques satisfaisantes avec un taux de croissance moyen d'environ 5% et une inflation contenue en deçà des normes communautaires de 3%.

Des progrès sensibles ont aussi été observés dans les secteurs sociaux parmi lesquels une nette amélioration du taux brut de scolarisation y compris celui des filles et un meilleur accès à l'eau potable et aux services de santé.

Par un effort sans précédent, un véritable bond qualitatif a été enregistré dans le développement des infrastructures de base et des secteurs productifs notamment les aménagements hydro-agricoles, les routes et les ponts, les télécommunications et l'énergie.

Durant la période, d'importants chantiers de réformes ont été ouverts en particulier le Programme de Développement Institutionnel, le Programme d'Amélioration et de Gestion des Finances Publiques et la Loi d'Orientation Agricole.

Honorables Députés,

Ces résultats encourageants ne nous dispensent pas d'un examen lucide des forces et faiblesses de notre processus de développement.

En effet, il reste indéniable que les attentes des populations pour l'accès à un mieux être demeurent fortes et nécessitent une impulsion volontariste de notre dynamique de croissance et de développement.

C'est en réponse à cette préoccupation que le Président de la République a proposé le Projet de Développement Economique et Social (PDES) 2007-2012, qui n'est ni un programme de plus, ni un programme à part : il tire sa substance du CSLP, dont l'horizon actuel est de 18 ans (Prospective Mali 2025) et est en harmonie avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le PDES est l'expression de la volonté et de l'engagement politique d'opérationnaliser notre Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté. Il fait des choix politiques judicieux susceptibles d'accélérer le décollage de notre économie.

En effet, notre ambition va au-delà de la réduction de la pauvreté. Il s'agit par des choix pertinents de forcer le destin du Mali et d'en faire un pays émergent.

Raison pour laquelle, le Président de la République a fixé, dans la lettre de cadrage, les six axes prioritaires d'intervention que sont :

1. mieux organiser l'action publique pour soutenir efficacement les autres composantes du Projet,
2. améliorer la production primaire et renforcer la sécurité alimentaire,
3. mettre en place un environnement propice à l'émergence et au développement du secteur privé,
4. Insérer les femmes et les jeunes dans les circuits productifs,
5. développer les secteurs sociaux,
6. procéder aux réformes de société.

Honorables Députés,

La qualité de la Gouvernance est gage du succès des politiques et programmes de développement. C'est à cet égard que le Gouvernement engagera le renouveau de l'action publique.

L'amélioration de la performance du secteur public sera l'objectif majeur du renouveau de l'action publique. A cet effet, le Gouvernement accélérera la mise en œuvre des programmes fédérateurs, particulièrement le Programme de Développement Institutionnel (PDI), pour restaurer l'autorité de l'Etat, rendre l'administration plus efficace et renforcer les collectivités territoriales.

Dès le mois prochain, le Gouvernement diligentera la poursuite des audits organisationnels des départements ministériels en vue d'une plus grande cohérence entre les missions et les structures.

Le dispositif actuel d'informatisation de l'administration sera revu pour instituer une véritable administration numérique. Dans le même sens, sera étendue l'expérience pilote des services d'accueil pour un meilleur accès des usagers aux services de l'administration.

En vue du renforcement qualitatif et quantitatif des ressources humaines de l'administration, le Gouvernement procédera au cours du premier semestre 2008, au lancement des travaux de construction de la nouvelle Ecole Nationale d'Administration qui accueillera ses premiers auditeurs en 2009.

Dans le prolongement des actions de modernisation de l'administration, une banque de données des compétences nationales y compris des Maliens de l'extérieur sera mise en place dès 2008 pour trouver à tout moment les meilleures expertises et les fédérer au profit de notre développement.

Honorables Députés,

Dans le cadre de la consolidation de la décentralisation, véritable projet politique, les collectivités territoriales seront renforcées par l'accélération du transfert des ressources et des compétences, et l'opérationnalisation de la fonction publique des collectivités. Des étapes décisives seront franchies dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique.

Le dispositif technique d'appui aux collectivités sera mis en place au cours du premier trimestre 2008 et l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) sera renforcée.

Parallèlement, chaque Ministère mettra en œuvre un plan triennal de déconcentration pour une plus grande responsabilisation et une plus grande autonomie d'action des services déconcentrés. Les autorités administratives régionales et locales seront mieux outillées pour exercer pleinement leurs missions.

Le Programme d'Appui à la Réforme Administrative et à la Décentralisation (PARAD) ainsi que le Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales participent de l'émergence d'une véritable gouvernance locale.

Honorables Députés,

La restauration de l'autorité de l'Etat s'inscrit également dans le cadre de l'édification d'un Etat fort, aussi bien au niveau central que local. L'autorité de l'Etat, c'est la plénitude de toutes ses fonctions, c'est une administration organisée et efficiente, c'est la culture du sens de l'Etat et du sens civique, c'est aussi l'application de la loi et du règlement qui fonde l'ordre public démocratique.

L'une des vertus d'un Etat fort est d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Le Gouvernement intensifiera, à cet effet, les efforts de renforcement des capacités opérationnelles de nos forces armées et de sécurité, gage d'un climat apaisé, propice à la mise en œuvre efficace des politiques publiques. L'amélioration des conditions de vie et de service du personnel des forces armées et de sécurité, et de l'outil de défense et de sécurité, sera poursuivie.

Le Président de la République a choisi de faire de la sécurité routière un axe majeur du quinquennat. Le Gouvernement entend dans les prochaines semaines prendre des mesures de nature à réduire significativement l'insécurité routière, à assurer une grande fluidité du trafic et une meilleure protection des usagers.

Honorables Députés,

Le renouveau de l'action publique sera soutenu par l'approfondissement de notre processus démocratique. A cet effet, le Président de la République a décidé de confier à une éminente personnalité, la mission de réfléchir sur cette question. Le Gouvernement accomplira les diligences nécessaires au bon déroulement de cette mission.

Le Gouvernement se penchera sur les réformes de société nécessaires et utiles. Les débats y afférents se dérouleront dans la sérénité, la tolérance et la tempérance qui font partie des vertus de notre peuple.

Honorables Députés,

La lutte contre la corruption reste une préoccupation forte de nos compatriotes. Endiguer ce fléau exige, d'abord et avant tout, un changement de comportement à tous les niveaux pour tirer le meilleur profit de l'arsenal juridique disponible.

Elle exige également la poursuite de l'effort de restructuration des services publics. A ce titre le Gouvernement s'attellera à la réforme des Directions Administratives et Financières (DAF), qui consistera à séparer les missions d'administration financière de celles de gestion des ressources humaines, afin d'optimiser leurs performances respectives.

Cette réforme visera aussi à insuffler dans ces structures, un changement de comportement sur le plan de l'éthique, de la bonne gestion et des rapports avec les usagers.

La relecture du code des marchés publics quant à elle, permettra d'instaurer une gestion plus rigoureuse dans la passation des marchés. La création des Directions Régionales des Marchés Publics favorisera une plus grande responsabilisation locale se traduisant par plus de fluidité et de diligence. L'institution d'un organe de régulation et de recours à composition tripartite, administration, société civile et secteur privé, assurera une plus grande transparence des marchés publics.

Afin d'engager la lutte contre la corruption sur une base déterminante, il est plus que nécessaire de procéder à une véritable introspection pour aboutir à un nouveau contrat accepté par l'ensemble des acteurs. Parce qu'il arrive des moments où un pays doit procéder à une introspection franche, être honnête avec lui-même pour voir exactement où il en est avec une question donnée et y faire face.

C'est tout le sens des Etats Généraux de la lutte contre la corruption qui seront organisés dès le 1<sup>er</sup> semestre 2008 à travers des concertations régionales et nationales avec tous les acteurs, cadres et agents de l'administration, représentants du secteur privé et autres composantes de la société civile, partenaires techniques et financiers et organisations spécialisées. Ses résultats déboucheront sur un programme national partagé de lutte contre la corruption que nous veillerons à mettre en œuvre.

Honorables Députés,

La lutte contre la corruption ne saurait engendrer les succès attendus sans une justice crédible et assainie. Le Gouvernement adoptera de nouvelles mesures pour consacrer la déontologie et l'éthique exigées pour rendre une bonne justice.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ), nous procéderons en 2008 à la relecture de la carte judiciaire afin de rapprocher davantage la justice du justiciable, et prendrons des mesures pour plus de professionnalisation des structures de para-justice.

Une justice crédible c'est aussi, des magistrats mieux formés et outillés, le Gouvernement poursuivra le programme de renforcement des capacités et soutiendra l'édition d'une publication des actes de justice.

Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des structures de contrôle particulièrement la section des comptes de la Cour Suprême, le Contrôle Général des Services Publiques et l'Inspection des Finances. En outre, il sera procédé à l'amélioration de la qualité du contrôle tant a priori qu'a posteriori par l'instauration d'un contrôle de l'effectivité des dépenses publiques.

Le Gouvernement restera attentif aux résultats des contrôles du Vérificateur Général, aux suites à y réserver et veillera à lui faciliter la collaboration avec l'ensemble des structures de l'administration.

Honorables Députés,

Le temps est venu pour nous de rompre avec toutes ces pratiques et dérives que nous dénonçons tous, tant dans les administrations, dans le secteur privé que dans la société civile.

Le renouveau de l'action publique, le changement de mentalité, c'est d'abord un comportement. Et comme je leur ai déjà demandé, tous les actes, toutes les attitudes des ministres doivent en être imprégnés, parce que les messages doivent être nets : il faut servir et gérer autrement et à tous les niveaux.

Il faut notamment :

- ✓ restaurer et faire respecter les valeurs de base, la ponctualité, la présence physique et de qualité des agents dans les services, le professionnalisme, le respect du bien public, la rigueur et la probité ;
- ✓ améliorer les services aux usagers par l'allègement des procédures, la célérité dans le traitement des dossiers et dans les prestations à rendre ;
- ✓ responsabiliser les cadres à tous les niveaux, qu'ils exercent les pouvoirs qui leur sont impartis, avoir le souci de leurs carrières, de leurs résultats et mérites dans l'équité et la justice ;
- ✓ systématiser les évaluations, contrôles et audits, le renforcement des capacités pour établir et internaliser les bonnes pratiques de gestion saine et transparente ;
- ✓ et construire un véritable partenariat avec le secteur privé, les partenaires sociaux et avec la société civile.

Chaque ministre, pour bien relancer la machine administrative, rendre effectives les nouvelles règles d'éthique et de valeurs auprès des cadres, des agents et employés dans toutes les structures relevant d'eux, établira en rapport avec ses services et le personnel, une feuille de route pour le renouveau de l'action publique. Y seront précisés l'état des lieux, les objectifs, les principales actions et les résultats attendus. Je veillerai à l'évaluation périodique de ces plans d'action.

Dans le même ordre d'idée, le Plan d'Action du Gouvernement 2007-2012 finalisé fera l'objet de lettres de mission aux différents départements ministériels et d'évaluation semestrielle.

Honorables Députés,

Le Mali, à l'instar des pays à structures économiques comparables, n'échappe pas aux contraintes actuelles de l'environnement international défavorable marqué par la flambée continue des prix du pétrole et par le renchérissement des prix des produits de première nécessité importés comme le lait, le riz, le sucre, la farine et les intrants agricoles. A cela il faut ajouter, la baisse des cours des produits de base comme le coton ayant pour conséquence une baisse de revenus.

Pour atténuer l'impact de ces chocs exogènes sur le pouvoir d'achat des populations et sur la performance du secteur privé, le Gouvernement a mis en place un ensemble de mesures dont les exonérations fiscales et les subventions directes. Rien que pour les produits pétroliers, ces mesures ont coûté à l'Etat sur l'année 2007 près de 20 milliards de francs CFA.

A ces mesures de soutien au pouvoir d'achat des populations s'ajoutent les efforts consentis par l'Etat au titre de l'augmentation des salaires.

Cette conjoncture qui tend à être structurelle nous commande de revoir nos capacités de réponse pour transformer nos contraintes en atouts. Telle est la vision du Président de la République déclinée dans le Projet pour le Développement Economique et Social.

Le PDES traduit une volonté manifeste de transformation économique et sociale du Mali, se fondant sur l'exceptionnelle vitalité et la créativité des Maliennes et des Maliens ainsi que sur les immenses potentialités de notre pays.

L'objectif visé est un taux de croissance économique d'au moins 7% par an, taux retenu par le CSLP II et nécessaire pour résorber le chômage et réussir notre décollage économique.

Honorables Députés,

Pour atteindre cette croissance forte, le Gouvernement entend faire de notre pays une puissance agro-pastorale à travers :

- ✓ le développement de l'agriculture ;
- ✓ la poursuite du programme d'expansion des infrastructures de base ;
- ✓ le développement du secteur privé ;
- ✓ et l'accroissement de l'investissement dans les ressources humaines.

La stratégie de croissance accélérée sera mise en harmonie avec la préservation des équilibres macro-économiques. Dans cette perspective, les réformes macroéconomiques seront consolidées pour accroître l'effort interne de financement de l'économie et pour une meilleure mobilisation des ressources extérieures en privilégiant l'appui budgétaire.

Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Plan d'Action Gouvernemental d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP).

En vue d'assurer la mobilisation efficace des ressources intérieures les capacités des services d'assiette et de recouvrement seront renforcées.

La croissance accélérée exige de nous de jeter les fondements d'une économie moderne s'appuyant sur les instruments de modélisation et de prospective sur la base de statistiques fiables et à jour.

A cette fin, le Gouvernement engagera des ressources et mobilisera les financements pour la mise en œuvre du Schéma Directeur Statistique. La réalisation rapide du projet Etat Civil, l'opérationnalisation du Numéro d'Identification Nationale (NINA), et l'exécution du prochain Recensement Général de la Population contribueront à créer une base de données fiable.

Honorables Députés,

L'agriculture sera le moteur de l'économie.

La stratégie que le Gouvernement aura à mener dans ce cadre, au delà des préoccupations de sécurité alimentaire, visera un véritable développement agricole du Mali susceptible de favoriser l'émergence d'un pays exportateur de produits agro-alimentaires, transformés et labellisés.

La priorité sera accordée à l'accélération de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole, instrument fédérateur du développement agricole.

Le démarrage des activités du Conseil Supérieur de l'Agriculture sera un facteur décisif dans l'évolution du secteur.

Les actions immédiates porteront sur l'organisation des métiers agricoles, l'immatriculation des exploitations agricoles, la mise en place des commissions foncières et du Fonds National de Développement Agricole.

Le Fonds National de Développement Agricole et le Fonds National des Risques et des Calamités Agricoles seront dotés dès 2008 de ressources par le budget national et la contribution des partenaires techniques et financiers.

Toutes les interventions de l'Etat en matière de financement de l'agriculture se feront dans le cadre du Fonds National de Développement Agricole afin d'obtenir une meilleure synergie, une plus grande visibilité et plus d'impact des investissements publics réalisés dans le secteur.

Honorables Députés,

Au regard des perspectives démographiques qui montrent que la population du Mali aura doublé d'ici 2025 et la forte demande de produits alimentaires qui en découle, il est urgent d'opérer une mutation de nos systèmes traditionnels de production agricole vers des techniques modernes de production pour une agriculture plus intensive.

L'objectif assigné à l'agriculture est de porter la production, toutes céréales confondues, à 10 millions de tonnes à l'horizon 2012. Dans ce cadre, des actions seront entreprises, pour une meilleure organisation et un renforcement des capacités des producteurs en collaboration avec les organisations professionnelles du secteur.

S'agissant de la maîtrise de l'eau et de l'irrigation, un programme d'aménagement hydro-agricole de près de 100 000 hectares, sera réalisé à travers l'ensemble du territoire.

Ce programme prévoit 60.000 hectares à l'Office du Niger financés à travers les moyens de l'Etat, les ressources des partenaires au développement et des grands privés. À l'horizon 2012, l'Office du Niger produira à elle seule un million de tonnes de paddy.

Dans la zone des barrages, il sera aménagé 5.000 hectares à Manantali, 1.700 hectares à Sélingue et 3.500 hectares à Taoussa. La contribution de l'Etat au Programme d'Aménagement et de mise en valeur du système Faguibine se poursuivra également.

En ce qui concerne les aménagements de proximité, le gouvernement mettra en œuvre un vigoureux programme de mise en valeur de 30.000 hectares de bas fonds dès 2008. Dans la région de Tombouctou 5.000 hectares seront aménagés, en maîtrise partielle, pour accroître la production nationale de blé.

Honorables Députés,

Le Gouvernement mettra en œuvre un programme de généralisation d'équipements et matériels agricoles visant à doter 900.000 exploitations sur le quinquennat.

La mise en service dès 2008 des usines de montage de tracteurs de Samanko et de Sikasso, le renforcement des capacités des forgerons ruraux et la redynamisation des centres de formation en technique agricole contribueront à cet effort.

L'intensification de l'agriculture exige un approvisionnement correct en semences et en engrais. Pour ce faire, le Gouvernement engagera en 2008, l'extension et le renforcement du programme d'Appui à la Filière Semencière.

S'agissant spécifiquement des engrais, le dispositif existant sera amélioré avec une plus forte implication des banques et des institutions de microcrédit. En outre, les capacités locales de production d'engrais seront renforcées y compris la réhabilitation de l'usine de phosphates de Tilemsi.

L'intensification de l'agriculture concernera aussi les cultures pluviales notamment le maïs pour lequel nous avons la forte ambition de porter la production à 2,5 millions de tonnes à l'horizon 2012.

Honorables Députés,

Une volonté de puissance agricole s'appuie sur une recherche agricole adaptée. Le Gouvernement affectera des ressources financières adéquates pour soutenir les programmes de recherche. Une politique soutenue de vulgarisation assurera la dissémination des résultats des recherches auprès des producteurs.

La généralisation de l'interprofession dans chaque grande filière facilitera le dialogue autour de la prise en charge des fonctions transversales dont l'approvisionnement en moyens de production.

La politique de valorisation des filières agricoles sera adaptée pour favoriser la promotion des filières commerciales pour lesquelles le Mali dispose d'avantages compétitifs et de marchés assurés. Les efforts seront focalisés sur la culture du riz, du blé récemment introduite à l'Office du Niger, la valorisation et l'exportation des produits de cueillette (karité et gomme arabique) et des produits de diversification (oignon, pomme de terre, sésame et soja).

Dans le cadre d'un partenariat public privé, le Projet sucrier de Markala d'un investissement d'environ 160 milliards de F CFA sera réalisé pour assurer une production de 150.000 tonnes de sucre et créer 7.000 emplois directs, tout comme le projet de la 3ème sucrerie de SUKALA d'un coût de 70 milliards de F CFA destiné à produire 100 000 tonnes de sucre et créer 10 000 emplois.

La réforme du secteur coton sera menée à son terme et la production sera relancée par la mise en œuvre du cadre stratégique de développement du secteur coton avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Honorables Députés,

L'élevage et la pêche, parties intégrantes du secteur agricole, recèlent d'importantes potentialités de croissance et de création d'emplois qui demandent à être mieux exploitées.

Pour répondre à cette préoccupation, le Gouvernement mettra en place toutes les infrastructures pour rendre ces opportunités économiques plus évidentes pour le secteur privé.

L'élevage bénéficiera en plus des projets et programmes en cours, de tout le soutien du Gouvernement à travers notamment la mise en œuvre :

- ✓ du Programme quinquennal d'aménagements pastoraux pour un coût de 23,4 milliards de francs CFA ;
- ✓ du Programme d'Appui au Développement de l'Elevage au Sahel Occidental (PADESO) pour 8,3 milliards de francs CFA ;
- ✓ du Projet d'Appui au Développement de l'Elevage dans la zone Kayes-Sud pour 13,6 milliards de francs CFA ;
- ✓ et du Projet de Développement de l'Aviculture – Phase II pour 12,5 milliards de francs CFA.

L'effort en matière de veille sanitaire des animaux sera soutenu. Le Gouvernement poursuivra et renforcera le programme quinquennal de vaccination contre la péripneumonie par une dotation budgétaire de 1,3 milliard de francs CFA et la mise en œuvre du Plan de contingence.

La promotion des industries animales s'articulera autour des filières lait et viande rouge, peaux et cuirs et avicoles. Des concertations avec les acteurs sont en cours pour lever les contraintes à l'émergence d'industries dans ces filières. Les réflexions sont avancées pour la transformation du lait local face à la crise mondiale que connaît ce produit.

Concernant l'alimentation du bétail, l'accent sera mis sur la promotion des substituts que sont les cultures fourragères, les foin et autres sous produits agricoles.

Les ressources halieutiques seront valorisées à travers entre autres :

- ✓ le Programme quinquennal d'aménagements piscicoles pour un coût de 13 milliards de francs CFA ;
- ✓ le Projet de développement de la pêche traditionnelle dans le bassin du fleuve Niger pour un coût de 3,5 milliards de francs CFA ;
- ✓ le Programme d'appui au développement de la pêche dans le bassin du fleuve Sénégal pour un coût de 1,5 milliard de francs CFA ;
- ✓ et le Projet de construction d'un marché moderne à poisson à Bamako d'un coût de 2,2 milliards de francs CFA.

Honorables Députés,

La meilleure façon de lutter contre l'insécurité alimentaire est de produire plus et mieux. Ainsi, en plus de porter le stock de sécurité alimentaire à 100.000 tonnes à l'horizon 2012, le Gouvernement réalisera :

- ✓ le Programme d'Investissement et de développement Rural des Régions du Nord Mali (PIDRN) de 17 milliards de francs CFA à Tombouctou et Gao ;
- ✓ le Programme Intégré de Développement Rural de Kidal de 11,643 milliards de francs CFA ;
- ✓ le Programme d'Appui à la Commercialisation des Céréales dans le Seno ;
- ✓ et le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) avec l'Initiative ciblée sur les 166 communes les plus vulnérables.

Honorables Députés,

Dans sa stratégie de croissance accélérée, le Gouvernement veillera à la préservation et à la conservation des eaux, des sols, des forêts et de la faune.

Le fleuve Niger, patrimoine commun et atout de développement des pays riverains, est pour le Mali une artère vitale et nourricière. La sauvegarde de ce fleuve aujourd'hui menacé par les phénomènes naturels et par les hommes, retiendra toute l'attention du Gouvernement.

Ainsi, le programme de développement des ressources en eau et de gestion durable des écosystèmes du bassin du Fleuve Niger exécuté par l'Autorité du Bassin du Fleuve Niger (ABN), apportera des solutions aux problèmes que constituent l'ensablement et les plantes envahissantes.

Les aménagements des berges du fleuve Niger seront intensifiés. L'aménagement des berges à Diafarabé et le Curage du Diaka sur 10 km débiteront en 2008.

Le Gouvernement s'attellera avec diligence à la recherche de solution au problème du traitement des déchets solides et des décharges finales dans les Régions.

Pour ce qui est des déchets plastiques, des mesures fortes seront engagées pour atténuer leur nuisance.

En outre, les superficies forestières seront augmentées d'environ 5.000 hectares par an.

Honorables Députés,

L'effort soutenu engagé en faveur de l'expansion des infrastructures de base sera maintenu sur les cinq prochaines années pour assurer notre décollage économique.

Dans ce cadre, il est prévu la réalisation de 4.600 Km de routes pour environ 766 milliards de francs CFA à travers le Programme Sectoriel de Transport Phase II (PST2). Le financement de ces investissements sera mobilisé auprès de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux en appoint aux efforts internes.

Dès 2008, seront entamés les travaux de réalisation des tronçons routiers :

- ✓ Kayes – Diamou – Bafoulabé ;
- ✓ Sékokoto- Bafing – Kéniéba – Falémé –frontière Mali-Sénégal ;
- ✓ Kita – Toukoto – Bafoulabé ;
- ✓ Bamako – Kangaba ;
- ✓ Bougouni – Sikasso (réhabilitation) ;
- ✓ Sévaré –Douentza (réhabilitation) ;
- ✓ Niono – Goma Coura.

En 2009 seront lancés les travaux concernant le bitumage des tronçons :

- ✓ Bandiagara – Bankass – Koro- Frontière Mali – Burkina Faso ;
- ✓ Bandiagara – Douentza et bretelle de Togo – Tongo ;
- ✓ Goma Coura - Nampala - Léré - Goundam – Diré.

A partir de 2010 :

- ✓ Kayes – Sadiola – Kéniéba ;
- ✓ Zantiébougou – Kolondiéba –Frontière Mali – Côte d’Ivoire ;
- ✓ Kadiolo – Zégoua ;
- ✓ Tombouctou – Douentza ;
- ✓ Bourem – Kidal ;
- ✓ Gao – Bourem.

Tout comme pour le 3<sup>ème</sup> pont de Bamako, les travaux de construction des ponts de Bafoulabé, de la Falémé, de Ballé, du Bafing et de Fourou débiteront en 2009.

Honorables Députés,

En raison de l’importance de tous les efforts portés sur la réalisation des infrastructures, plus de 10 milliards de F CFA seront mis annuellement à la disposition du Programme d’entretien routier.

Le transport routier, pilier de notre stratégie de croissance accélérée, sera mieux organisé pour renforcer la capacité des entreprises de transport, développer le parc et assurer la fluidité des corridors nationaux et internationaux.

S’inscrivant dans le cadre de la politique de désenclavement, le renouvellement du matériel roulant avec l’acquisition de six (06) locomotives et de trente huit (38) wagons ainsi que la modernisation de la voie ferrée permettront de renforcer la compétitivité de toute la partie sud-ouest de notre pays avec ses immenses potentialités agricoles et minières. Le trafic voyageur a déjà démarré.

Bien entendu, le transport aérien sera facilité par le programme de réhabilitation et d’extension de l’aéroport de Bamako Sénou dans le cadre du Millénium Challenge Account (MCA) et du Projet d’Appui aux Sources de Croissance.

Plus de 50 milliards de F CFA seront investis pour la construction d’un nouveau terminal passager, la rénovation des anciens terminaux, la construction d’un nouvel terminal de fret et des aires de mouvement ainsi que l’aménagement de la zone industrielle sur 200 hectares.

Ces investissements feront de l’aéroport de Bamako Sénou un véritable hub régional à la dimension de sa position stratégique au cœur de l’Afrique de l’Ouest.

Le programme de construction, d'extension, et de réhabilitation concernera aussi les aérodromes intérieurs de Gao, Tombouctou, Sikasso, Kayes, Mopti, Tessalit, Kidal, Taoudénit, Kéniéba, Yélimané, Goundam et de Nara.

Honorables Députés,

Afin de résoudre le défi majeur que constitue le déficit énergétique auquel est confronté notre pays, le Gouvernement entreprendra des actions vigoureuses pour développer l'offre énergétique, maîtriser le niveau des tarifs et augmenter le taux d'accès des populations à l'énergie, singulièrement en milieu rural.

Ainsi dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Energétique Nationale, les actions porteront sur l'électrification rurale, l'optimisation de la production, la rationalisation de l'utilisation de l'énergie ainsi que la constitution d'un stock national de sécurité pour les hydrocarbures.

En outre, les capacités d'offre d'énergie de la société Energie du Mali (EDM S.A.) seront accrues. Dès 2008, la construction d'une nouvelle centrale thermique va augmenter de 56 mégawatts l'offre de EDM. A partir de 2009, l'interconnexion des réseaux électriques du Mali et de la Côte d'Ivoire dont les travaux seront lancés prochainement, apportera au démarrage une capacité supplémentaire de 80 mégawatts extensible à 200 mégawatts.

Le productible en hydroélectricité sera augmenté avec la réalisation et le renforcement des sites hydroélectriques de Félou, dont les travaux débiteront en 2008 et qui seront suivis du lancement de ceux du barrage de Taoussa en 2009. La réalisation des centrales de Sotuba, Markala, Gouina, et Kénié reste également un objectif prioritaire.

Le Gouvernement dotera l'Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale (AMADER) de ressources financières conséquentes pour accélérer l'accès du plus grand nombre des populations rurales à l'électricité. La pré-électrification par plates formes multifonctionnelles utilisant les biocarburants sera développée.

Aussi, le Gouvernement élaborera une stratégie nationale de développement des biocarburants en se focalisant sur les filières dont l'intérêt est prouvé notamment le pourghère, la canne à sucre et le tournesol.

Cette stratégie reposera sur une Agence qui aura pour missions entre autres, d'appuyer les porteurs et les promoteurs de projets. Ce développement se fera en harmonie avec celui des cultures vivrières.

Honorables Députés,

La réalisation de la couverture en eau potable de plus de 75% à l'horizon 2012 reste un de nos objectifs majeurs afin de dépasser le niveau fixé en la matière par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La priorité sera accordée aux localités ne disposant d'aucun point d'eau moderne, aux localités frontalières et aux chefs lieux de Cercle.

A cet effet, il sera investi environ 65 milliards de francs CFA pour divers travaux d'adductions d'eau potable dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et Tombouctou.

La construction, l'équipement et la réhabilitation de puits et de forages seront assurés dans les régions de Gao et Kidal.

Pour améliorer l'accès à l'eau potable des populations de Bamako, le Gouvernement mettra en service, au mois d'avril 2008, deux nouvelles stations compactes sur la rive droite du fleuve Niger et deux autres en 2009-2010. Ces efforts seront complétés par la réalisation d'une cinquantaine de forages et la réhabilitation d'une vingtaine de forages dans la périphérie de Bamako sur la période 2008-2010.

La mobilisation des financements nécessaires à la réalisation de la station de Kabala sera accélérée par la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds courant premier trimestre 2008.

Honorables Députés,

Le développement des infrastructures de télécommunication aura pour ambition de permettre au Mali d'augmenter la télé densité et d'ouvrir de nouvelles opportunités pour les régions et les entreprises.

Afin de susciter l'émergence d'une économie du savoir, le désenclavement du Mali sera assuré à travers un partenariat public privé avec pour objectifs de développer le réseau téléphonique et Internet dans les zones rurales, de créer une administration publique numérique et de vulgariser les technologies de la communication auprès des jeunes, dans l'enseignement et dans la santé. Plus de 1.000 km supplémentaires de fibres optiques seront installés.

La couverture TV/FM des localités du pays non encore couvertes va se poursuivre, à travers le financement sur budget d'Etat du programme d'expansion des infrastructures. La construction et l'équipement des stations de Koumantou, Fakola et Andéroukane sera effective en 2008 portant ainsi le taux de couverture géographique à 60% et démographique à 80%.

Dans le cadre du soutien à la professionnalisation des entreprises de presse, le Gouvernement poursuivra son appui à travers notamment la construction et l'équipement, dès l'année prochaine, d'une nouvelle Maison de la Presse. La pluralité de l'offre des médias audio-visuelle sera également encouragée.

La réforme du secteur des télécommunications sera conduite à son terme avec la privatisation de la SOTELMA en 2008.

Honorables Députés,

Le secteur privé sera le principal vecteur de la stratégie de croissance accélérée basée sur le développement agro-industriel de notre pays.

Pour y parvenir, le Gouvernement misera sur la promotion volontariste des Petites et Moyennes Entreprises (PME), l'amélioration significative de l'environnement des affaires, et le renforcement du partenariat public privé.

Convaincu que le secteur privé contribue fortement, par son dynamisme et sa créativité, à l'essor de l'économie, je m'emploierai dès le début de l'année 2008 à la mise en place d'un cadre de concertation amélioré avec les acteurs du secteur privé.

Le rôle de l'Etat sera revu. Il s'agira de susciter l'émergence d'un Etat promoteur d'entreprises privées qui encourage la bonne gouvernance d'entreprise qu'elle soit publique ou privée. Bref, il s'agit de revenir au rôle d'incitation et de régulation de l'Etat sans tomber dans « le tout Etat ».

L'Etat jouera son rôle d'impulsion et de facilitation pour le développement des affaires au Mali, dans la transparence et la légalité, afin que l'ensemble de la communauté profite des fruits de la croissance.

La prospérité des entreprises maliennes servira de signal d'appel aux investissements directs étrangers.

Honorables Députés,

Le Gouvernement lèvera les contraintes fondamentales et mettra en place les conditions favorables au développement du secteur privé formel du Mali.

Les actions porteront principalement sur :

- ✓ le développement des infrastructures ;
- ✓ la mise en place de dispositifs financiers en faveur des PME ;
- ✓ l'initiation et le soutien à des projets porteurs ;
- ✓ l'élaboration et l'application d'une loi d'orientation du secteur privé.

Le facteur limitant que constitue le déficit d'infrastructures sera levé d'ici 2012. L'aménagement des 200 hectares de la zone industrielle de l'aéroport de Bamako Sénou s'inscrit dans cette perspective.

L'augmentation de l'offre énergétique actuellement en cours de réalisation apportera rapidement une réponse appropriée aux problèmes du secteur privé. Ces efforts soutenus permettront de fournir aux entreprises, une énergie de qualité, à un coût maîtrisé, voire à des prix préférentiels, en vue de soutenir leur compétitivité.

Les efforts pour le développement des pôles régionaux de croissance seront poursuivis, notamment à travers l'implication des grandes entreprises dans la réalisation d'infrastructures nécessaires à l'essor de leurs activités (eau, électricité, routes et télécommunications).

Il sera mis en place des dispositifs financiers pour les PME susceptibles de soutenir leurs plans d'investissement et leurs fonds de roulement afin de leur offrir les opportunités et les facilités équivalentes à celles dont disposent les grandes entreprises.

La ligne directrice sera la diversification de l'offre de services financiers par la création d'institutions spécialisées dans le financement des PME, la mise en place de lignes de crédits de financement et de garantie, et l'actualisation du plan national d'actions pour la micro finance.

L'objectif recherché est de rapprocher davantage les services offerts par les systèmes financiers décentralisés des bénéficiaires potentiels à travers un meilleur maillage du territoire. La mobilisation de ressources sous forme de lignes de crédit auprès des partenaires fera l'objet d'une attention particulière du Gouvernement.

Dans le contexte actuel de compétition mondiale, le Gouvernement portera une attention particulière à l'émergence et au développement de projets porteurs.

L'Agence pour la Promotion des Investissements (API) dont le démarrage est prévu pour le premier trimestre 2008 aura pour mission d'encourager le développement des investissements directs, le développement et la régulation des zones industrielles.

Un des objectifs essentiels assignés à l'API est de réduire les délais d'enregistrement, à travers le Guichet Unique, centralisant toutes les opérations de création d'entreprises y compris celles des secteurs de l'éducation, de la santé et du commerce.

Pour soutenir les activités de commerce, notamment l'exportation, une Agence pour le Développement des Exportations (ADEX) sera créée. Elle prendra en charge les questions liées au développement des marchés extérieurs pour nos productions agro-industrielles et artisanales. Le secteur privé participera activement à la mise en place et à la gestion de cette agence.

L'expérience a montré que malgré toutes ces dispositions, les investissements ne peuvent être laissés aux seules forces du marché. L'Etat doit jouer également un rôle d'incitateur en créant les conditions de l'émergence d'un secteur privé dynamique.

Le Gouvernement entend conforter les industries existantes. Il entend également par une véritable politique de promotion soutenir les projets privés de créations de nouvelles unités dans les secteurs :

- ✓ de l'agro-industrie (transformation du coton, développement des rizeries, transformation de céréales sèches et minoteries, intrants agricoles, transformation et exportation de fruits et légumes et de produits de cueillette ...) ;
- ✓ des infrastructures (BTP, électricité, eau et télécommunications...) ;
- ✓ de l'élevage et de la pêche (laiterie, abattoirs modernes, pisciculture...) ;
- ✓ des matériaux de construction (notamment cimenterie...) ;
- ✓ de l'éducation (écoles et centres de formation...) ;
- ✓ de la santé (cliniques et laboratoires...) ;
- ✓ et du tourisme (agences, centres d'hébergement, hôtels...).

S'agissant spécifiquement des mines, le Gouvernement prendra des mesures pour intensifier et optimiser l'exploitation des gisements aurifères et diversifier les ressources minières pour accroître la part du secteur dans le Produit Intérieur Brut (PIB). A cet effet, nous favoriserons la création et le développement des PME minières et des exploitations traditionnelles.

Une attention particulière sera accordée à la gestion environnementale des sites et à l'amélioration des retombées socio-économiques en faveur des communautés riveraines.

Pour le pétrole, la tendance actuelle du marché exige plus que jamais le maintien de l'élan de recherche afin d'aboutir à des gisements économiquement rentables dans nos bassins sédimentaires.

Le caractère transversal de la promotion du secteur privé, l'implication de multiples et divers acteurs et intervenants exigent un cadre fédérateur. Dans cette optique, le Gouvernement définira un cadre stratégique de développement de notre secteur privé, à travers une Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP) avant la fin du premier semestre 2008.

Tous les acteurs, les organisations et associations professionnelles du secteur, les chefs d'entreprises, les institutions, et les partenaires au développement, seront impliqués dans l'élaboration de cette loi.

Honorables Députés,

Parce que de milliers de jeunes diplômés et de femmes sont au chômage, parce que notre système économique n'est pas en mesure d'offrir au plus grand nombre l'accès à un emploi, gagner la bataille pour l'emploi reste l'objectif prioritaire du Président de la République.

Dès 2003 a été adoptée une Déclaration de Politique en faveur de l'emploi des jeunes et des outils plus adaptés ont été mis en place, en l'occurrence l'Agence pour l'Emploi des Jeunes (APEJ) et le Fonds National pour l'Emploi des Jeunes (FNEJ) avec une dotation initiale de 2,5 milliards de F CFA.

Aussi, l'emploi des jeunes, la promotion des femmes en général et leur promotion économique en particulier seront-ils au centre des préoccupations.

A cet effet, les actions porteront sur :

- ✓ le renforcement de l'Agence pour l'Emploi des Jeunes (APEJ) ;
- ✓ l'augmentation des ressources du Fonds National pour l'Emploi des Jeunes par l'affectation de 2% de la Contribution Forfaitaire des Employeurs ;
- ✓ l'intensification du programme d'installation des jeunes dans le secteur agricole ;
- ✓ l'extension du projet emplois jeunes à haute intensité de main d'œuvre et du projet d'appui à la réduction de la pauvreté ;
- ✓ le soutien aux nouvelles formes d'emploi personnel, les Très Petites Entreprises Personnelles ;
- ✓ la poursuite du recrutement dans le secteur public avec 8.000 postes à pourvoir en 2008 ;
- ✓ la consolidation de l'insertion économique des femmes ;
- ✓ l'émergence de pôles locaux de développement ;
- ✓ et l'aide aux entreprises et industries culturelles, artisanales et touristiques.

Honorables Députés,

Il sera fait de l'Ecole un creuset socio-économique tirant sa substance de nos réalités et de nos besoins de développement.

Cet engagement sera mis en œuvre à travers un système éducatif efficace et performant.

Les objectifs retenus sont :

- ✓ atteindre un taux brut de scolarisation de 100% dans le primaire à l'horizon 2012 ;
- ✓ multiplier pour les tout-petits les établissements préscolaires ;
- ✓ renforcer la formation technique et professionnelle pour une meilleure adéquation formation-emploi ;
- ✓ réformer l'université pour en faire un moteur d'innovation technique et technologique ;
- ✓ et relever fortement le taux d'alphabétisation.

Le Gouvernement, dans le cadre du partenariat pour une école apaisée et performante, poursuivra la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) à travers le Programme d'Investissement du Secteur de l'Éducation Phase II (PISE 2). Des efforts internes seront déployés pour porter la part de l'éducation dans le budget récurrent de l'Etat à 35% à l'horizon 2012.

De nouvelles infrastructures scolaires et universitaires seront construites et équipées. La formation et le perfectionnement des enseignants seront également consolidés pour satisfaire les besoins d'une éducation de qualité.

Les Instituts de Formation Professionnelle (IFP) ouverts aux problèmes de développement du milieu seront construits dans toutes les régions dans l'optique des pôles régionaux de croissance.

Il en sera de même pour les centres de formation professionnelle à l'image de celui de Missabougou à Bamako avec pour mission d'assurer la formation professionnelle continue et par apprentissage des néo-alphabètes.

La transformation de notre université sera le grand chantier du secteur. Son adaptation aux besoins du pays est une exigence pour offrir les ressources humaines nécessaires aux secteurs économiques. La recherche scientifique sera au centre de cette rénovation. Un forum sera organisé sur ce recentrage de notre université.

Le Gouvernement facilitera la création d'un système de passerelles véritables entre le secteur privé et le monde de la recherche en vue de favoriser le développement rapide des innovations et des nouvelles technologies.

Pour soutenir cette ambition, le Gouvernement affectera à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique des ressources supplémentaires en 2008.

Le calme et la sérénité, conditions sine qua non, de l'édification d'un système éducatif performant ont longtemps déserté l'espace scolaire et universitaire. Il est impératif qu'ils y reviennent autrement les objectifs visés par les importants investissements dans le secteur ne seront pas atteints.

Enseignants, élèves, étudiants et parents d'élèves doivent se convaincre de cette exigence et œuvrer ensemble pour bâtir l'école apaisée dont notre pays à tant besoin.

Honorables Députés,

Malgré les résultats atteints, les problèmes de santé au Mali demeurent persistants. Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'accès de nos populations aux soins de santé de qualité et à un meilleur cadre de vie.

Ici, deux défis majeurs sont à relever.

Le premier défi est l'extension et la garantie de l'accès des populations à des soins de qualité conformément au Programme Décennal de Développement Socio Sanitaire (PRODESS II).

Pour le relever, nous soutiendrons le programme de lutte contre le paludisme, les Journées Nationales de Vaccination, la gratuité de la césarienne et des Anti-rétroviraux.

Des établissements sanitaires modernes seront construits à Mopti, Diré, Ménaka, Niono, San, Ténenkou, Yanfolila et Youwarou. Un nouveau Centre Hospitalier Moderne sera réalisé à Bamako sur la rive droite.

Nous intensifierons également l'équipement et la modernisation de nos établissements de santé existants, le recrutement et la formation de personnels qualifiés.

La promesse relative à l'accroissement de la part de la santé dans le budget récurrent de l'Etat annoncée dans le PDES sera tenue. A cet effet, le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour évoluer progressivement de 11% actuellement à 15% à l'horizon 2012.

Dans l'utilisation de ces ressources, le Gouvernement accordera une importance capitale à la qualité de l'accueil des patients et à la qualité des soins au niveau de nos formations sanitaires ainsi qu'à la répartition équilibrée du personnel socio-sanitaire sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, tout en poursuivant la mise en œuvre de notre politique de santé dans tous ses compartiments, le Gouvernement s'investira dans la prévention, le diagnostic, la recherche et la prise en charge des grandes maladies notamment le cancer.

L'accès aux soins de santé sera facilité par l'institution de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) au bénéfice des travailleurs du secteur privé et public en activité et à la retraite ainsi que leurs ayants droit. Un Fonds d'Assistance Médicale sera également envisagé.

Honorables Députés,

Trouver une réponse adéquate à l'aspiration profonde des Maliennes et des Maliens à un meilleur cadre de vie constitue le deuxième défi.

A cet effet, le Gouvernement renforcera la politique de développement urbain mettant l'accent sur l'habitat, l'assainissement et l'accroissement des équipements collectifs.

La politique de développement urbain entamée sera consolidée par la dotation des villes de plans stratégiques d'assainissement, par l'extension des aménagements de voies urbaines dans de nouvelles localités, et par la construction et la réhabilitation des bâtiments publics.

La politique des villes secondaires que le Gouvernement entend poursuivre, favorisera une meilleure répartition spatiale des infrastructures et l'essor d'opportunités économiques de proximité.

Pour continuer la politique d'accès des ménages à faible revenu à un logement décent et à moindre coût, un programme de 10.000 logements sociaux sera réalisé par l'Etat et les sociétés de promotion immobilière. Pour sa part l'Etat réalisera 2.500 logements sur la période 2008-2009 sur un total de 5.400.

Honorables Députés,

Vieille terre de traditions et de culture, le Mali s'est naturellement imposé par la richesse de son patrimoine. Face à la mondialisation, ce patrimoine qui témoigne de la grandeur de notre nation doit être préservé.

Aussi, le Gouvernement entend renforcer la politique de sauvegarde des richesses culturelles. Il entend promouvoir le patrimoine culturel, artistique, touristique en favorisant l'essor des industries culturelles, en initiant un important programme de soutien aux entreprises de tourisme et d'artisanat.

Le renouveau des disciplines sportives inspiré et soutenu par le Président de la République se concrétisera par :

- ✓ la réalisation et la réhabilitation des infrastructures sportives nationales dans le prolongement de celles de Bougouni, Koutiala et San en cours d'achèvement ;
- ✓ la construction du pavillon des sports en 2008 ;
- ✓ le développement du sport populaire et scolaire par l'organisation de compétitions sportives locales ;
- ✓ et la poursuite de la politique de réalisation d'infrastructures sportives de proximité dans les quartiers et autres collectivités de base.

Honorables Députés,

Sous l'autorité du Président de la République, le Gouvernement mettra en œuvre une politique extérieure visant à renforcer la présence du Mali sur la scène internationale.

Nous œuvrerons à conférer à notre diplomatie un profil davantage productif, mobilisateur des ressources nécessaires à nos politiques de développement et consoliderons une coopération stratégique avec les partenaires pour une harmonisation et un alignement de l'aide.

Le Gouvernement veillera à développer un dialogue rénové avec les partenaires autour du concept de responsabilité partagée, dans lequel le Mali entend jouer son rôle de leadership, pour une meilleure efficacité de la coopération avec l'ensemble des partenaires.

Le Gouvernement organisera à Bamako, courant premier trimestre 2008, une Table Ronde des Bailleurs de Fonds en vue de requérir leur adhésion et leur accompagnement pour la réalisation de nos politiques et stratégies de développement.

Afin de promouvoir la destination Mali les Missions Diplomatiques et Consulaires seront invitées, au delà de leurs actions traditionnelles, à assurer le bon accueil des investisseurs potentiels intéressés par notre pays, à distribuer la bonne information et à accorder les facilités pour les voyages.

Honorables Députés,

De par sa situation géographique, le Mali a vocation à œuvrer pour la construction de l'intégration africaine comme indiqué dans toutes les Constitutions depuis l'indépendance.

Malgré les difficultés de parcours, je voudrais ici réaffirmer notre engagement à :

- ✓ amplifier le plaidoyer pour la mise en œuvre effective de la libre circulation des personnes et des biens et du droit d'établissement,
- ✓ et mettre en œuvre des approches communes et solidaires dans les secteurs stratégiques tels que l'agriculture, les infrastructures de communication, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

En perspective de la construction de l'intégration africaine à laquelle le Mali est dédié, le Gouvernement veillera à préparer le secteur privé et la société civile à l'environnement concurrentiel émergent consécutif à l'ouverture des marchés.

Honorables Députés,

Les Maliens de l'extérieur constituent une chance pour le pays, le Gouvernement poursuivra les efforts pour assurer davantage leur protection et pour les impliquer efficacement dans notre processus de développement. Pour ce faire, la Maison des Maliens de l'Extérieur sera réalisée.

Il sera procédé à un recensement exhaustif des compétences de la diaspora malienne afin de mieux mobiliser nos compatriotes de l'extérieur. En concertation avec le secteur bancaire national et les Maliens de l'extérieur, des réflexions seront menées pour trouver des solutions appropriées au transfert de leurs ressources et à leur mobilisation pour les investissements porteurs.

Honorables Députés,

Certes le pays a connu, en mai 2006, une résurgence de la violence au Nord, principalement dans la région de Kidal, mais grâce au dialogue républicain et à la concertation, un accord de paix a été signé en juillet 2006.

Pour consolider la paix et la sécurité, s'est tenu à Kidal en mars 2007, le Forum National sur le Développement du Nord, qui a abouti au Programme Décennal de Développement des Régions du Nord-Mali, d'un coût total de 560 milliards de FCFA,

Le Gouvernement reste plus que jamais engagé pour la réalisation de cet important programme pour l'ensemble des populations du Nord.

Honorables Députés,

Les femmes ont une place essentielle dans notre société du fait de leur contribution au processus de croissance et de développement du Mali.

Le Gouvernement veillera à une meilleure implication des femmes dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, à leur accès accru aux postes nominatifs et électifs et leur promotion économique.

Honorables Députés,

J'ai mis l'accent délibérément sur les acteurs et les secteurs susceptibles d'avoir un effet d'entraînement sur les autres. Ceci, afin de créer les bases d'une économie moderne, de créer les conditions d'une prospérité large et durable pour répondre aux préoccupations des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des personnes handicapées bref de toutes les couches de la société malienne.

S'il reste entendu que le Gouvernement poursuivra tous les programmes dans les différents secteurs et pour les différentes catégories sociales, il est certain qu'emprunter le chemin de la croissance forte et durable, exige de concentrer les efforts sur les priorités du développement économique, de transformer radicalement l'éducation, l'infrastructure, l'agriculture, le secteur privé et la gouvernance.

Honorables Députés,

C'est, tous ensemble, que les Maliennes et les Maliens construiront l'avenir de notre nation ; un Mali émergent est possible, un Mali de plein emploi, surtout celui des jeunes, est possible, un Mali où l'insertion économique des femmes est une réalité, est possible, un Mali où la jouissance des libertés individuelles et publiques est totale, est possible, mais à la condition que nous ayons foi en notre destin commun et à un futur prospère.

Ce futur prospère, cet avenir meilleur, il faudra le forcer ensemble, le forger chacune et chacun à son niveau par notre engagement, notre civisme. C'est seulement à ce prix que nous gagnerons la course vers le sommet.

J'entends pour ma part, œuvrer à restaurer la confiance de tous les acteurs économiques et sociaux, « parce que la confiance est la base de l'innovation et de l'esprit d'entreprise ».

En matière de communication gouvernementale, convaincu qu'une large et saine information favorisera l'émergence d'une citoyenneté active et participative, nous expliquerons les choix, les options et les contraintes du Gouvernement. Aussi, nous cultiverons le dialogue et la concertation avec les citoyens.

Armé de ces convictions, je réunirai les pouvoirs publics, les opérateurs et les partenaires sociaux avant la fin du premier semestre 2008, afin de partager les objectifs et stratégies de croissance, les efforts à fournir, les contraintes à accepter et de convenir d'un nouveau pacte social pour la croissance et une juste répartition des richesses créées.

Honorables Députés,

Bâtir notre maison commune requiert que l'on se parle, que l'on cultive davantage le sens du dialogue, de la solidarité et de la tolérance.

L'ancrage et le confort de notre processus démocratique commandent ouverture et concertation.

Je crois à l'écoute, je respecte le droit à la différence, c'est pourquoi, je voudrais convier les uns et les autres à cultiver au plan politique, économique et social ce qu'il est convenu d'appeler « l'exception malienne », exception qui nous a permis de contenir les crises dans notre pays, de ne jamais sacrifier l'essentiel, de gagner la stabilité et la paix sociale : il s'agit là de notre bien le plus précieux qui autorise tous les progrès, toutes les initiatives et innovations, matrice de toutes les espérances et de tous les défis relevés.

Aussi, est ce de la force de notre résolution commune que dépendra notre capacité à affronter et vaincre les défis.

J'ai la conviction que l'Assemblée jouera pleinement son rôle aux côtés du Chef de l'Etat, dans le cadre qui est le sien et dans le respect bien compris de la séparation des pouvoirs, dans l'esprit du message que le Président de la République vous a adressé à l'entame de cette quatrième législature.

Elle le fera en célébrant les sensibilités qui animent cette auguste salle et qui sont l'expression même de la vitalité et de la richesse d'une démocratie majeure comme la nôtre.

Il me plaît de rendre hommage à la majorité parlementaire constituée autour du programme et de l'action du Président de la République.

Il me plaît aussi de saluer la nouvelle opposition, elle a fait un choix politique libre. Ma conviction demeure que notre attachement commun au bonheur de la nation malienne, l'amour profond que nous avons pour notre patrie seront déterminants pour tous.

Aussi j'attends et je suis sûr que cela se réalisera, que nous constituions au cours des débats, des « majorités de progrès », transcendant au nom de l'intérêt national nos appartenances respectives.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,  
Honorables Députés,  
Mesdames et Messieurs,

C'est fort de cette conviction, et comme le veut la règle démocratique, que j'ai l'honneur de soumettre à l'appréciation de votre auguste institution, la présente Déclaration de Politique Générale.

Je vous remercie de votre très aimable attention. /.